



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1881 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans l'ensemble du Darfour, ainsi que sur les progrès concernant le processus politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire, et le respect par toutes les parties de leurs obligations internationales.

2. Conformément à la demande formulée par le Conseil au paragraphe 6 de ladite résolution, le présent rapport comprend également, à son intention pour examen, une proposition de plan de travail stratégique assorti de repères permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis par la MINUAD dans l'exercice de son mandat.

3. Le présent rapport porte non seulement sur la période de 90 jours d'août à octobre 2009 mais aussi sur juillet 2009, mois qui n'était pas inclus dans mon précédent rapport, lequel avait été soumis avant les délibérations du Conseil sur la prorogation du mandat de la MINUAD.

II. Sécurité

4. Durant la période à l'examen, la phase IV du plan de sécurité de l'ONU a été maintenue dans l'ensemble du Darfour, à l'exception des villes d'El Fasher, Nyala et Zalingei, où elle est passée au niveau III, le 10 août 2009. Malgré ce changement de niveau dans certaines localités, certains faits négatifs graves ont affecté la sécurité des personnels de la MINUAD, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales au Darfour.

5. À l'heure actuelle, deux membres du personnel international de la MINUAD sont encore détenus dans un lieu inconnu après avoir été enlevés de force à leur domicile à Zalingei (Darfour-Ouest), le 29 août 2009. Deux agents humanitaires internationaux employés par une organisation non gouvernementale internationale ont été enlevés à leur domicile à Kutum (Darfour-Nord), le 3 juillet 2009, et détenus pendant 107 jours avant d'être libérés le 18 octobre. Le 22 octobre, un membre du personnel international d'une organisation non gouvernementale internationale a été



enlevé près d'El Geneina (Darfour-Ouest). Ces prises d'otages d'agents internationaux sont un fait nouveau profondément inquiétant au Darfour, qui risque de saper les efforts de la communauté internationale. Les conséquences de ces incidents sur le plan de la sécurité ont déjà conduit à la suspension de certains programmes et activités exécutés par les organisations humanitaires et montrent clairement les risques que les personnels des Nations Unies et des organisations non gouvernementales courent au Darfour. Tant que leur sécurité ne sera pas inconditionnellement garantie par toutes les parties au Darfour, les activités de la MINUAD et des organisations demeureront une entreprise risquée et dangereuse. En attendant, la sécurité des deux otages des Nations Unies reste une préoccupation urgente et les efforts se poursuivent aux plus hauts niveaux afin d'obtenir leur libération inconditionnelle et dans des conditions de sécurité.

6. Le personnel de la MINUAD a également été la cible d'attaques directes à quatre reprises durant la période considérée, entraînant le décès d'un agent de maintien de la paix. Le 26 août 2009, une patrouille de la Mission, comprenant trois véhicules et un véhicule blindé de transport de troupes a été attaquée à trois kilomètres environ du camp de Fata Borno pour les personnes déplacées, au Darfour-Nord. Bien que cet incident n'ait pas fait de blessés, les agresseurs ont volé l'un des véhicules, portant le nombre total de véhicules volés à l'Opération, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales à 19 pendant la période à l'examen.

7. Le 28 septembre 2009, un agent de maintien de la paix de la MINUAD est décédé et deux autres ont été grièvement blessés lors d'une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés à un convoi de la Mission transportant des membres des personnels civil, de police et militaire à El Geneina (Darfour-Ouest). Le 29 septembre 2009, deux fonctionnaires internationaux ont été attaqués par un groupe d'hommes armés lors d'un vol à main armée qui s'est produit la nuit à leur domicile à El Fasher (Darfour-Nord). Les agresseurs ont ligoté le garde et les membres du personnel et les ont menacés avec des armes à feu et des couteaux, leur infligeant des blessures légères. Grâce à l'intervention rapide de la police soudanaise, plusieurs des assaillants ont pu être appréhendés et certains des objets volés récupérés dans les 24 heures. Le 12 octobre, des hommes armés ont attaqué le site de la MINUAD à Kutum, incident durant lequel un soldat de la Mission a été blessé par balle.

8. Les incidents mentionnés plus haut, y compris les enlèvements, embuscades, braquages de véhicules et vols avec violence ciblant le domicile de membres du personnel, soulignent la situation extrêmement difficile et précaire dans laquelle la Mission et les autres acteurs sur le terrain exécutent leurs mandats respectifs. Fait préoccupant, les assaillants se sont déplacés des sections éloignés vers la périphérie des villes, souvent dans les quartiers où résident les membres du personnel des Nations Unies.

9. Diverses mesures ont été mises en place durant la période à l'examen afin de réduire les risques auxquels est confronté le personnel sur le plan de la sécurité. En plus du couvre-feu existant, la MINUAD a publié des mises en garde à son intention, limitant la conduite de véhicules après la tombée de la nuit aux fonctions essentielles. Les véhicules de marque Toyota « Buffalo » pour lesquels les éléments criminels semblent avoir une préférence marquée ont été retirés de la circulation, sauf durant les patrouilles sur le terrain accompagnées d'une escorte armée. Le

Gouvernement soudanais a également renforcé les postes de contrôle autour de la localité d'El Fasher et les forces de police effectuent des contrôles routiers et des patrouilles autour des installations de la MINUAD. Des efforts importants sont aussi déployés afin de garantir que, d'ici à la fin de 2009, tous les fonctionnaires soient logés dans des résidences qui répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

10. En plus des menaces représentées par l'activité criminelle, les parties au conflit du Darfour ont poursuivi des activités militaires pendant la période à l'examen. Le Gouvernement soudanais a continué d'exercer des pressions militaires sur le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et sur l'Armée de libération du Soudan/faction Abdul Wahid (SLA/AW). Des combats ont éclaté entre le JEM et les forces gouvernementales dans les localités d'Adilla et Alliet au Darfour-Sud, le 2 août 2009. D'après certaines informations, l'aviation nationale aurait survolé Abu Sufyan et Um Sauna, au nord d'El Daein, et largué des bombes dans les secteurs où le JEM est soupçonné de tenir des positions. Au Darfour-Nord, le JEM et les forces gouvernementales se sont affrontés à proximité des villages de Mellit et Saiyah les 5 et 6 août 2009, et de nouveau le 9 août 2009, près de Kushkush, où le JEM a tendu une embuscade aux forces gouvernementales qui se dirigeaient vers Silea et Kulbus dans le Darfour-Ouest. La MINUAD a pu confirmer que les hélicoptères de combat des Forces armées soudanaises fournissant une couverture aérienne à leurs soldats qui avançaient ont riposté en bombardant des secteurs dont on soupçonnait qu'ils étaient occupés par le JEM.

11. Des bombardements aériens et une mobilisation de troupes ont également été signalés par des habitants des villages de Sortony et Saraf Umra dans la région du Jebel Moon (Darfour-Ouest), avec des affrontements armés entre les forces gouvernementales et la SLA/AW dans la région, les 6 et 7 juillet 2009. Au Darfour-Nord, des accrochages ont été signalés entre les Forces armées soudanaises et la SLA/AW aux alentours de Nertiti, à proximité du Jebel Marra, le 23 juillet 2009.

12. Depuis le 2 septembre 2009, la MINUAD reçoit des informations indiquant que les forces gouvernementales et celles de la SLA/AW ont engagé des combats au sujet du territoire à Korma, au Darfour-Nord. À la suite d'affrontements intermittents, y compris des combats violents qui auraient eu lieu le 6 septembre 2009, la SLA/AW s'est retirée de Korma le 17 septembre 2009, sous prétexte d'éviter les victimes civiles. Korma est depuis lors placé sous contrôle gouvernemental.

13. D'après les informations recueillies par la MINUAD lors de sa Mission à Korma, le 29 septembre 2009, 13 civils ont été tués lors des affrontements et environ 31 000 personnes ont été déplacées vers les villages voisins. L'Opération a observé de nombreux actes de pillage à Korma et dans les villages avoisinants et reçu des informations faisant état de violences sexuelles et d'autres violations des droits de l'homme.

14. La situation le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan est demeurée préoccupante pendant la période à l'examen, les forces armées tchadiennes poursuivant des activités militaires transfrontières dans ce secteur affectant la sécurité au Darfour. Le 16 juillet 2009, un appareil tchadien a lancé deux attaques à la roquette dans la zone de la frontière orientale d'Um Dukhum (à 150 km à l'ouest de Zalingei, au Darfour-Ouest), sous prétexte de viser les positions de groupes tchadiens d'opposition armée. Des éclats de roquette sont tombés sur un secteur

commercial et résidentiel, détruisant des biens et mettant en danger la vie des civils. Les Forces armées soudanaises ont riposté en annonçant la fermeture de la frontière avec le Tchad. Par la suite, les forces tchadiennes ont lancé des incursions en territoire soudanais à trois reprises : le 26 juillet 2009 à Kulbus et les 28 juillet et 8 août 2009 contre le village d'Aroua (3 km au sud-est de Kulbus). Lors de la deuxième incursion, avec environ six véhicules blindés de transport de troupes et sept autres véhicules de combat, elles ont envahi Aroua, pillant des biens de valeur appartenant aux habitants. Les forces tchadiennes ont également enlevé et libéré par la suite deux soldats soudanais. Lors de l'incident du 8 août, les soldats des forces soudanaises auraient brièvement affronté les forces tchadiennes à Aroua (Darfour-Ouest), mais aucune victime n'a été signalée.

15. Dans le contexte de cette violence persistante, la liberté de manœuvre demeure un sujet de grave préoccupation pour la MINUAD et pour de nombreux organismes au Darfour. Depuis janvier 2009, il y a eu au moins 42 incidents lors desquels une patrouille de l'Opération s'est vu refuser le passage par un fonctionnaire soudanais, y compris des incidents où des fonctionnaires gouvernementaux ont menacé la sécurité du personnel de la Mission et de son matériel.

16. En septembre 2009, des représentants du Gouvernement soudanais ont refusé à la MINUAD l'accès au secteur de Korma (Darfour-Nord) pendant 11 jours, y compris le 19 septembre, à une patrouille qui souhaitait se rendre à Dirma (à 15 km de Korma) pour mener une enquête et, le 25 septembre, à une patrouille se dirigeant vers Korma. Ces mesures ont considérablement limité la capacité d'action de la Mission pour vérifier, dans des délais raisonnables, les informations faisant état de combats dans la région, de victimes civiles et de besoins humanitaires.

17. L'accès aux camps de personnes déplacées a également été fréquemment refusé à la MINUAD par des fonctionnaires soudanais. Le 7 août, des représentants de l'administration locale ont exigé que la Mission demande une autorisation séparée avant d'effectuer des patrouilles nocturnes dans le camp de déplacés de Zam Zam. Le 8 août, des soldats des Forces armées soudanaises à El Fasher ont fait savoir que les patrouilles nocturnes de la MINUAD dans les camps de déplacés n'étaient plus autorisées dans le Secteur nord, décision qui a par la suite été rapportée, mais qui a empêché la Mission d'effectuer des patrouilles pendant plusieurs jours. Le 11 août, la police soudanaise a tiré des coups de feu en direction d'une patrouille nocturne de la Mission à Mournei (Darfour-Ouest). Le 20 août, une patrouille nocturne se dirigeant vers les camps de déplacés situés à proximité près d'El Fasher a été arrêtée par un soldat des Forces armées soudanaises qui a tiré des coups de semonce en l'air. Le 27 septembre, une patrouille nocturne de la Mission se dirigeant vers le camp de déplacés de Zam Zam s'est vu refuser l'accès au camp par le commandant local des Forces armées soudanaises. Le 2 octobre, une patrouille nocturne a été arrêtée par la police soudanaise à Zalingei qui a mis la Mission en garde contre l'organisation de patrouilles nocturnes. Le 4 octobre, une patrouille de la Mission qui se dirigeait vers le camp de déplacés de Zam Zam s'est vu de nouveau refuser l'accès au camp. Fait positif, la Mission a été informée le 11 octobre par un représentant local du Gouvernement soudanais à El Fasher que ses patrouilles pourraient continuer dans le Secteur nord.

18. Au Darfour-Sud, où les restrictions à la liberté de manœuvre des patrouilles de la MINUAD sont encore plus répandues, les fonctionnaires soudanais ont fréquemment invoqué la nécessité d'être informés des mouvements de la Mission,

refusé l'accès, même lorsque les informations demandées avaient été transmises aux services compétents, et prétendu ignorer le mandat de la MINUAD qui l'autorisait à effectuer des patrouilles dans le secteur, malgré le droit d'effectuer ces patrouilles clairement énoncé dans l'Accord sur le statut des forces. Les patrouilles de la Mission ont essuyé des tirs de semonce, des armes ont été dirigées vers les convois et des survols menaçants à basse altitude ont été effectués par des hélicoptères des Forces armées soudanaises. Le 29 septembre 2009, un représentant des Forces armées soudanaises dans la localité de Shaeria a informé la MINUAD que, si les autorités n'étaient pas avisées préalablement de l'envoi d'une patrouille, celle-ci serait attaquée.

19. La MINUAD a été la cible de ce type de menaces à plusieurs reprises. Le 17 août 2009, elle a reçu une lettre de l'Autorité de l'aviation civile à El Geneina, affirmant que deux hélicoptères de la Mission avaient survolé une base militaire du Gouvernement soudanais et avertissant que, si cela se reproduisait, l'armée soudanaise abattrait l'appareil. Des menaces analogues ont été reçues le 9 juillet et le 1^{er} septembre 2009, émanant des autorités gouvernementales à Shaeria (Darfour-Sud). Lors d'une réunion avec des responsables gouvernementaux afin d'examiner le problème des menaces, la MINUAD a été informée que les commandants locaux recevraient des instructions appropriées. La Mission continuera à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement afin de veiller à ce que cette question importante soit traitée comme il convient.

III. Processus politique

20. Durant la période à l'examen, la Médiation a poursuivi ses consultations avec les groupes armés et le Gouvernement sur les sujets qui les préoccupent, mais les efforts visant à reprendre les négociations de paix entre les parties n'ont pas abouti. Tant la SLA/AW que le JEM ont refusé d'engager des négociations de fond avec le Gouvernement soudanais. Entre-temps, les efforts entrepris par la Jamahiriya arabe libyenne, les États-Unis d'Amérique et l'Égypte, afin d'encourager l'unification des petits mouvements (principalement les groupes dissidents de la SLA/AW et du JEM) ont abouti à la création de deux coalitions à Addis-Abeba et Tripoli mais ces groupes n'ont toujours pas réglé leurs divergences de vues au sujet de leur direction.

21. Les modalités concernant la reprise des pourparlers de paix ont été examinées dans le cadre de plusieurs réunions internationales de haut niveau sur le Darfour – une réunion tenue le 23 septembre qui a été accueillie par les Pays-Bas; une autre tenue le 24 septembre, accueillie par le Qatar et le Comité directeur comprenant la Ligue des États arabes et l'Union africaine, en marge de l'Assemblée générale; et une autre tenue les 6 et 7 octobre, accueillie par la Fédération de Russie, à Moscou.

22. Lors de ses consultations avec les parties soudanaises et les partenaires internationaux, la Médiation s'est efforcée de consolider le consensus émergent selon lequel une participation et une représentation appropriées du Darfour aux élections d'avril 2010 seraient considérablement facilitées par la conclusion d'un règlement politique pour le Darfour, complétant l'Accord de paix global, et un tel accord devrait être conclu dès que possible. Une telle approche exigerait une action intensive et coordonnée sur trois voies parallèles : 1) la poursuite des efforts visant à promouvoir un dialogue direct entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés sur les mesures requises pour établir des relations de confiance mutuelle et

parvenir à des arrangements de sécurité durable; 2) la facilitation de consultations entre les représentants de la société civile du Darfour sur ses besoins et priorités pour un règlement politique de la crise au Darfour; et 3) la promotion de la réconciliation entre le Tchad et le Soudan.

23. Lors d'un atelier international au niveau des experts qui s'est tenu du 12 au 14 octobre à Doha, la Médiation a examiné avec des experts de l'ONU, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de la MINUS, de la MINUAD et des partenaires internationaux, l'élaboration et le contenu d'un processus de consultation de la société civile. Tous les participants ont reconnu qu'il fallait concentrer l'attention sur la société civile, compte tenu du fait que les mouvements armés n'étaient pas prêts à représenter les intérêts des principaux groupes au Darfour, et qu'ils n'en avaient pas les moyens, et que la société civile était prête à intervenir et qu'elle pouvait le faire. Ils ont également convenu que, compte tenu de la fragmentation de la société civile elle-même et des divergences d'intérêts et de vues en son sein, cette voie consultative ne pouvait être une manifestation ponctuelle; elle doit être plutôt un processus poursuivi par plusieurs instances visant à faciliter un consensus sur les éléments clés d'un règlement de paix pour le Darfour. Pour lancer ce processus, la Médiation convoquera une réunion de cinq jours de représentants de la société civile, du Darfour à Doha dans les prochaines semaines, durant laquelle seront examinés ses besoins et ses priorités concernant un règlement politique.

24. La Médiation travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, de même qu'avec les partenaires internationaux, afin de créer une politique nécessaire pour cette consultation et de convenir des modalités à appliquer pour la convergence des trois voies.

25. Le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, présidé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, s'est rendu au Darfour pour la quatrième et dernière série de consultations, qui s'est déroulée du 26 au 29 août 2009. Le 8 octobre, le Président Mbeki a communiqué le rapport final du Groupe au Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping; ce document a été officiellement présenté au Sommet des chefs d'État du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Abuja, le 29 octobre 2009.

26. En ce qui concerne les élections nationales prévues pour avril 2010, la MINUAD continue d'appuyer la Division des affaires électorales de la MINUS, principalement par la fourniture d'un soutien logistique. Les nombreux problèmes liés à la tenue d'élections crédibles au Darfour – en premier lieu les obstacles politiques entravant le déroulement d'élections libres et régulières – exigeront que toutes les parties concernées renforcent considérablement leur engagement au cours des prochains mois, et que soient mises en place des mesures législatives et techniques garantissant la participation effective de tous les habitants aux élections. Parmi d'autres problèmes, on mentionnera le rejet des résultats du recensement par de nombreuses personnes déplacées, les formalités d'inscription qui risquent de les empêcher de voter, les restrictions persistantes entravant la liberté de circulation et la liberté d'expression au Darfour, et la l'insécurité régnant dans la région.

27. Dans ce contexte, la création et l'enregistrement des partis politiques est une question particulièrement difficile. Le processus d'enregistrement devant commencer le 1^{er} novembre 2009, rares sont les mouvements au Darfour qui se sont enregistrés comme partis politiques et le seul parti à faire une campagne électorale a

été le Parti du Congrès national du Président Al-Bashir, qui a tenu des conventions dans les trois États du Darfour.

IV. Situation humanitaire

28. Au cours de la période considérée, les efforts se sont poursuivis afin de combler les lacunes dans la prestation de services humanitaires résultant de l'expulsion, le 4 mars 2009, de 13 organisations non gouvernementales internationales et de la dissolution de trois organisations non gouvernementales nationales. L'évaluation initiale effectuée conjointement par le Gouvernement soudanais et l'ONU dans les quatre secteurs clefs a permis de remédier à certaines insuffisances et d'éviter une crise immédiate mais la viabilité de ces actions initiales demeure un problème critique. Dans les régions reculées, la présence internationale a été réduite de 50 % par rapport aux niveaux d'avant mars 2009. L'enlèvement d'agents humanitaires internationaux a également contribué à cette situation, laquelle a abouti à une grave pénurie de capacités d'exécution et à une réduction considérable des capacités de contrôle et d'évaluation au Darfour.

29. Ces déficiences ont contribué à augmenter les taux de malnutrition, en particulier dans les zones rurales où l'assistance humanitaire est sollicitée au-delà de ses capacités. En outre, sur 800 000 ménages qui se sont retrouvés sans assistance humanitaire dans le secteur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, plus de 40 % n'ont pas reçu les semences et les outils indispensables. La vaccination du bétail au Darfour est demeurée inférieure à 20 % de l'objectif prévu, tandis que la protection des ressources environnementales a été insignifiante en raison des ressources limitées, malgré une dégradation continue des ressources naturelles. Dans le secteur de l'éducation, les expulsions d'organisations non gouvernementales ont laissé un vide important, 27 des 70 localités administratives étant partiellement ou non couvertes, ce qui risque de compromettre les acquis obtenus au cours des années antérieures. Il manque environ 9 100 nouveaux enseignants au Darfour.

30. Malgré ces difficultés, dans le cadre du projet commun d'acheminement de l'aide non alimentaire géré par le Centre logistique commun des Nations Unies à l'appui des organisations partenaires, des produits non alimentaires et des abris d'urgence ont été fournis pendant la saison des pluies à 100 781 ménages dans l'ensemble du Darfour en juillet 2009 et à 38 986 ménages en août 2009.

31. En septembre 2009, le Programme alimentaire mondial (PAM) a suspendu ses activités dans la localité d'Adilla et alentour, au Darfour-Sud, à la suite du vol de camions loués par le PAM et du pillage de compléments alimentaires destinés à 10 000 enfants. Cette suspension des activités humanitaires, qui demeure effective au 19 octobre 2009, a suivi celle de l'organisation non gouvernementale World Vision International, après une attaque de ses convois le même mois.

32. La saison des pluies crée de nombreux problèmes, y compris la prévalence de maladies d'origine hydrique. Des cas de « diarrhée aqueuse » ou de choléra ont été signalés et contrôlés dans le camp de déplacés de Zam Zam, au Darfour-Nord, tandis que la morbidité demeurait élevée dans la plupart des camps de déplacés. Cette situation a aussitôt accru les besoins en matière de services sanitaires dans les camps et, malgré les efforts conjoints du Ministère de la santé, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales récemment renforcées dans le secteur de la santé, tous les besoins n'ont pu être satisfaits.

33. En plus de la dégradation générale des conditions d'hygiène et de santé publiques, le camp de déplacés de Zam Zam est toujours confronté aux problèmes liés à l'insuffisance d'établissements scolaires, notamment pour les enfants arrivés récemment au nouveau site. À ce sujet, le Gouvernement soudanais a autorisé le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à aider à prendre les dispositions voulues afin d'assurer la scolarisation des enfants sur ce site. Malgré cette évolution positive, il ne reconnaît toujours pas le statut de personnes déplacées aux 30 000 nouveaux arrivants sur le site. En outre, les agriculteurs dont les terres ont été occupées par les nouveaux arrivants continuent de demander à être dédommagés, ce qui risque de créer des conflits avec les personnes déplacées.

34. La saison des pluies a également suscité un certain nombre d'informations indiquant que les populations déplacées regagnant leur localité d'origine avaient entrepris des activités de culture saisonnière, phénomène que l'on voyait dans le passé. Si la durabilité et les menaces d'insécurité empêchent les retours permanents dans certains lieux d'origine, un petit nombre de personnes déplacées aurait regagné leurs foyers. Des équipes d'évaluation qui ont réussi à atteindre les secteurs où des retours avaient été signalés n'ont pu poursuivre leurs activités librement, ne pouvant, par exemple, interroger les rapatriés. Les principaux organismes chargés de contrôler les rapatriements – le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) – n'ont pu maintenir une présence régulière au Darfour pendant une grande partie de la période considérée.

35. Les 28 et 29 juillet 2009, le Comité de haut niveau pour les affaires humanitaires, composé de hauts responsables du Gouvernement soudanais et de représentants de la communauté diplomatique, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales, s'est rendu au Darfour-Sud. La délégation s'est rendue à Shattaia, Gereida et Donkey Dereisa, où elle a été mise au courant de la situation humanitaire. La Mission a été suivie d'une réunion à Khartoum qui n'a pas examiné la question de la protection au Darfour, comme prévu, car la Commission d'aide humanitaire a retiré son exposé sur la protection.

36. Le 5 août 2009, le Comité de haut niveau a approuvé la création d'un mécanisme permettant de vérifier les rapatriements librement consentis de personnes déplacées et d'assurer la sécurité dans les zones de retour, conformément aux principes humanitaires internationaux. Le mécanisme de vérification conjoint s'inspire des principes et normes contenus dans les dispositions de la Politique nationale soudanaise relatives aux personnes déplacées (2009) et des Principes directeurs internationaux relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays. L'objectif du mécanisme est de veiller à ce que les retours au Darfour soient durables, en permettant aux personnes déplacées de choisir librement, en connaissance de cause et de manière délibérée, de regagner leur localité d'origine dans des conditions de sécurité et dans la dignité. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire a soumis au Gouvernement, pour examen, une proposition concernant la mise en place d'un mécanisme conjoint de surveillance des retours qui comprendrait des représentants du Gouvernement et des Nations Unies, y compris l'OIM, le HCR et la MINUAD, ainsi que des représentants de la société civile et des organismes observateurs. Au 19 octobre 2009, le Gouvernement n'avait toujours pas répondu officiellement à cette proposition.

V. Déploiement de la MINUAD

37. Au 28 octobre 2009, l'effectif du personnel militaire de la MINUAD comprenait 14 638 hommes sur un effectif total autorisé de 19 555 (13 989 soldats, 355 officiers d'état-major, 207 observateurs militaires et 87 officiers de liaison). Durant la période à l'examen, le deuxième bataillon d'infanterie égyptien et les premiers contingents des bataillons d'infanterie tanzanien, burkinabé et éthiopien (second) ont achevé leur déploiement. Les projections actuelles montrent que les trois détachements précurseurs éthiopien, tanzanien et burkinabé seront complétés par le déploiement des noyaux principaux des bataillons au Darfour d'ici décembre 2009.

38. L'effectif du personnel de police de la MINUAD s'établissait au 27 octobre 2009 à 4 449 (2 752 conseillers de police et 1 697 membres des unités de police constituées, représentant un total de 4 449 hommes), soit 69 % de l'effectif approuvé. Quatre nouvelles unités de police constituées ont été déployées durant la période à l'examen, une en provenance du Sénégal, une d'Égypte et deux de Jordanie. Un détachement précurseur composé de neuf hommes pour l'unité de police constituée pakistanaise est arrivé à la Mission afin de préparer le déploiement de l'unité d'ici la fin d'octobre. L'unité de police constituée sénégalaise a été la première des quatre unités appuyées par le Groupe des Amis de la MINUAD à arriver à la Mission.

39. En ce qui concerne la composante civile de la MINUAD, au 28 octobre 2009, l'effectif du personnel civil s'élevait à 3 921 (1 089 agents recrutés sur le plan international, 2 452 agents nationaux et 380 Volontaires des Nations Unies) représentant 70 % de l'effectif approuvé (5 546). La Mission a toujours des difficultés à recruter et à conserver du personnel qualifié en raison des conditions de vie difficiles et de l'insécurité régnant au Darfour.

40. Entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2009, le Gouvernement soudanais a délivré 1 938 nouveaux visas d'entrée. Au 28 octobre 2009, 56 visas étaient en attente d'approbation. Il faut se féliciter de cette évolution. Toutefois, les démarches entreprises pour obtenir des visas pour le personnel d'un petit groupe de pays fournissant des contingents et des forces de police n'ont pas abouti, certaines demandes étant en attente depuis 10 mois.

41. Les 62 véhicules blindés de transport de troupes nigériens qui sont arrivés à Port-Soudan le 1^{er} mai 2009 et 122 véhicules rwandais arrivés le 6 mars 2009 ont été dédouanés par le Gouvernement soudanais le 28 juillet 2009 et transférés dans la zone de la Mission. En outre, à l'issue de consultations approfondies entre l'ONU et le Gouvernement canadien, le retrait des 103 véhicules blindés de transport de troupes canadiens loués dans la zone de la Mission a été achevé : une première série de 68 véhicules a été expédiée par Port-Soudan à la fin d'août et est arrivée à sa destination finale; la seconde et dernière série de 35 véhicules blindés devrait être expédiée par Port-Soudan d'ici le 31 octobre 2009.

42. Des efforts coordonnés avec les autorités aux niveaux national, des États et local, sont en cours afin de faciliter le déploiement des hélicoptères tactiques éthiopiens. La compagnie chinoise du génie doit achever la construction de la nouvelle aire de trafic pour les cinq hélicoptères de l'unité à l'aéroport de Nyala d'ici la fin d'octobre 2009. Des négociations sont en cours avec le Gouvernement soudanais concernant l'emplacement final du dépôt de munitions de l'unité.

43. Par ailleurs, le manque persistant de moyens militaires de mise en œuvre essentiels et de multiplicateurs de force, y compris deux unités de transport moyen, un hôpital de niveau II, une unité de reconnaissance aérienne et 18 hélicoptères de manœuvre moyens, demeure une source de grave préoccupation pour la MINUAD. Cette situation a empêché la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat en limitant les activités de surveillance et de vérification, en entravant ses moyens de réaction rapide et en réduisant ses services logistiques et médicaux.

44. Par ailleurs, le niveau beaucoup trop bas des services de santé assurés par de nombreux pays fournissant des contingents et des forces de police préoccupe vivement l'Opération. Sur 32 unités/cellules médicales, seules sept sont conformes aux normes des Nations Unies. La MINUAD procède actuellement à un examen détaillé de ces conditions afin de faire en sorte que tous les services soient mis d'urgence en conformité avec les normes des Nations Unies.

45. La sixième réunion du Mécanisme tripartite sur les initiatives de consolidation de la paix au Darfour, avec les représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine, de l'ONU et de la MINUAD, s'est tenue à Khartoum, le 12 juillet 2009. Les participants sont parvenus à un accord sur l'emplacement de l'unité éthiopienne d'hélicoptères tactiques à l'aéroport de Nyala. Toutefois, aucun progrès n'a été fait concernant l'obtention d'une fréquence radio pour la Mission. La prochaine réunion, prévue pour septembre 2009, a été reportée afin de permettre aux hauts responsables de la MINUAD, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux opérations hors Siège de concentrer leur attention sur la crise en cours concernant deux membres du personnel de la Mission recrutés sur le plan international qui ont été pris en otage.

VI. Opérations de la MINUAD

46. Conformément à son mandat, la MINUAD a continué de privilégier ses activités de protection et son action visant à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le Darfour. La Mission a, en particulier, pris d'importantes mesures pour intensifier ses patrouilles, maintenir une présence permanente dans les camps pour personnes déplacées et renforcer la capacité des pouvoirs publics et de la police du Darfour de régler les problèmes liés aux violations des droits de l'homme, et notamment la violence sexuelle et sexiste.

47. Dans ce contexte, la MINUAD a donné plus d'ampleur à ses activités de protection au cours de la période considérée. Du 24 au 27 juillet 2009, la Mission a dépêché sa première patrouille intégrée de longue portée à Tawilla et Kabkabiya au Darfour-Nord. Davantage de patrouilles de longue portée visant à surveiller la situation en matière de sécurité, à renforcer la confiance chez la population et à lui assurer une protection ont depuis été effectuées et constitueront désormais un aspect important des opérations de la MINUAD.

48. Par ailleurs, en août 2009, la MINUAD a considérablement intensifié ses patrouilles de nuit, qui étaient jusque-là seulement effectuées dans le camp pour personnes déplacées de Kalma, en effectuant des patrouilles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans d'autres camps relevant de sa responsabilité, notamment les camps de Zam Zam, Abou Shouk, Al Salaam et Tawilla au Darfour-Nord; Ardamata, Krinding 1 et 2, Al-Riyad et Dorti près d'El Geneina; Hassa Hissa et Hamadiya près de Zalingei; et Otash, Dereige, El Daein et Graidia au Darfour-Sud. Selon les

évaluations de l'impact des patrouilles de nuit réalisées par la MINUAD, les personnes déplacées résidant dans les camps d'Abou Shouk et d'Al Salaam ont estimé que ces patrouilles étaient indispensables pour leur sûreté et indiqué que les conditions de sécurité s'étaient améliorées en conséquence. Tout en se félicitant que la MINUAD effectue des patrouilles de nuit, les personnes déplacées ont aussi souhaité que des patrouilles de jour soient effectuées dans les zones agricoles hors des camps, où règne un niveau élevé d'insécurité. La MINUAD se penche sur cette requête dans le contexte de sa planification en cours.

49. Outre l'intensification des patrouilles, 59 des 83 centres de police de proximité prévus sont devenus opérationnels dans les trois États du Darfour. Les travaux de construction de huit de ces centres se sont achevés pendant la période considérée et il est prévu d'en construire 11 autres avant la fin de 2009. Le plan de mise en place de centres de police de proximité fait actuellement l'objet d'un examen par la MINUAD compte tenu du plan révisé de déploiement militaire, certains centres devant être réinstallés ailleurs. Le 2 juillet 2009, le centre des femmes du camp pour personnes déplacées d'Abou Shouk (Darfour-Nord) a été officiellement rouvert, après avoir été fermé par la Commission de l'aide humanitaire en octobre 2008, et est actuellement géré par le Réseau des femmes pour le développement sous la supervision du Ministère des affaires sociales de l'État. Au cours de la période à l'examen, la police de la MINUAD a dispensé une formation à 225 volontaires affectés à la police de proximité et à 350 agents de la police soudanaise, dont 170 officiers participant au programme de formation des formateurs.

50. Le 22 juillet 2009, la MINUAD a mis en place une cellule spéciale d'enquête sur les crimes sexistes, qui se penchera sur les cas de viol au Darfour. La cellule sera chargée des affaires de violence sexuelle et sexiste, encouragera la population à signaler les cas de violence sexuelle et sexiste, favorisera le renforcement des capacités des institutions publiques et de la police et sensibilisera les collectivités locales aux questions essentielles touchant la violence sexuelle et sexiste.

51. En ce qui concerne les opérations militaires, entre le 15 août et le 1^{er} octobre 2009, la composante militaire de la MINUAD a effectué 3 033 patrouilles destinées à rassurer la population, 2 729 patrouilles d'escorte, 1 031 patrouilles de nuit et 37 patrouilles d'investigation. La police de la MINUAD a effectué 10 331 patrouilles à l'intérieur des camps de personnes déplacées, dont des escortes pour les ramasseuses de bois et d'herbes, et 3 536 à l'extérieur des camps, dont des patrouilles dans les villes et villages.

52. Comme suite à la mise en place de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du nord du Soudan, l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants du Darfour a commencé en juillet 2009, en collaboration avec la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et l'UNICEF. Son lancement marquait le début du processus visant à rendre à la vie civile 2 000 enfants enregistrés associés aux mouvements armés au Darfour. La MINUAD a coordonné et assuré des escortes de sécurité, le transport, des examens médicaux, des services de soutien psychologique pour le VIH/sida et d'autres moyens logistiques. Au cours de la période considérée, 144 enfants associés à l'Armée de libération du Soudan/faction Free Will ont été rendus à la vie civile au Darfour-Nord. Il est prévu d'entamer l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants au Darfour-Sud dans les prochaines semaines.

53. Au cours de la période considérée, l'initiative Dialogue et consultation Darfour-Darfour a tenu des consultations avec des représentantes des femmes du Darfour-Nord et du Darfour-Sud ainsi qu'avec des représentants des jeunes du Darfour-Nord en vue d'examiner six questions d'intérêt commun – terres et ressources naturelles, sécurité, identité, relèvement et développement, administration et démocratie, et réconciliation – et de parvenir à un consensus.

54. En outre, la MINUAD étudie les moyens de sensibiliser davantage la population en l'absence d'une station de radio. La Mission œuvre de concert avec les compagnies de téléphonie mobile pour diffuser des messages de paix au moyen de leur réseau et envisage d'entamer cinq heures d'émission quotidienne sur les antennes des radios à El Fasher, Nyala, El Geneina et Al Salaam (Khartoum). La Mission a aussi proposé d'élaborer des programmes radiodiffusés pour sensibiliser davantage les populations du Darfour-Nord à la violence sexuelle et sexiste et attend l'autorisation du Comité d'État sur la violence sexuelle et sexiste pour diffuser ces émissions sur radio El Fasher.

55. À ce jour, la MINUAD a dispensé des cours de sensibilisation aux dangers des engins non explosés à 5 393 personnes, détruit 98 engins non explosés, effectué des évaluations des dangers liés aux explosifs dans 52 villages et évalué 438 kilomètres de route. Les opérations prévues ont repris à pleine capacité le 1^{er} octobre 2009 et l'achèvement d'un programme de formation au déminage a permis aux équipes multifonctionnelles de disposer du plein effectif. Au cours de la période considérée, trois enfants ont été tués au contact d'engins non explosés tandis qu'un enfant et un adulte ont été blessés.

56. En ce qui concerne l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, la MINUAD a effectué 40 missions de surveillance des droits de l'homme au cours de la période considérée. Elle a recensé 61 cas de violation des droits de l'homme ayant fait 94 victimes, sur lesquelles elle a mené des enquêtes : 72 victimes de violence sexuelle et sexiste, dont 10 mineurs âgés de 6 à 17 ans; 36 meurtres; 12 cas de blessures par balles et trois cas d'attaques contre un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national.

57. Au cours de la période considérée, quatre membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national et deux vacataires auraient été harcelés, menacés ou arrêtés par des membres du Service national du renseignement et de la sécurité. Le 19 août 2009, un assistant linguistique accompagnant des spécialistes des droits de l'homme dans un centre de détention à Nyala a été menacé par des agents de la sécurité nationale, qui lui ont demandé de ne pas retourner dans le centre.

58. La MINUAD a enquêté sur 37 cas de détention provisoire concernant 72 personnes. Les autorités locales ont été saisies des préoccupations en matière de droits de l'homme; 28 personnes ont ainsi été libérées sans être inculpées tandis que 44 sont toujours détenues. Seize des 28 personnes libérées sans être inculpées auraient été arrêtées à cause de leur appartenance ou activités politiques présumées.

59. Au cours de la période considérée, la MINUAD a poursuivi ses efforts pour avoir accès à deux soldats du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) détenus par le Gouvernement à Khartoum afin de vérifier s'ils sont traités conformément aux obligations qui incombent au Gouvernement en vertu du droit international humanitaire. Ces deux soldats faisaient partie d'un groupe de plusieurs soldats

blessés pendant les combats qui ont opposé les forces gouvernementales et à celles du MJE à Um Barru au Darfour-Nord vers la fin de mai 2009. Le Gouvernement soudanais a sans cesse refusé l'accès aux prisonniers.

60. Pour remédier aux insuffisances des services judiciaires dans tout le Darfour, la MINUAD, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, a obtenu l'assentiment du Gouvernement pour œuvrer ensemble à la mise en place de tribunaux itinérants, en attendant le rétablissement de services judiciaires en bonne et due forme dans diverses localités, notamment Kabkabiya, Koutoum et Um Kadada au Darfour-Nord et Edd al Fursan, Tulus, Muhajeria, Adeela et Rehaïd al Bard au Darfour-Sud.

61. Le premier cours de formation aux droits de l'homme et à l'administration pénitentiaire, à l'intention de 30 agents des six prisons du Darfour-Nord, a eu lieu du 10 au 13 août 2009. Au cours de la période à l'examen, la MINUAD a achevé l'évaluation du système de justice pour mineurs au Darfour-Ouest et s'emploie à aider à mettre en place un tribunal pour mineurs. Un cours de trois jours sur le droit international humanitaire et des droits de l'homme a été aussi organisé au Darfour-Ouest du 18 au 20 août 2009 à l'intention des Forces centrales de réserve de la police et des soldats.

62. L'initiative des projets à effet rapide de la MINUAD s'est poursuivie, 117 nouveaux projets ayant été approuvés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, des activités génératrices de revenus, de l'autonomisation des femmes et du logement. Les partenaires de la MINUAD ont exécuté au total 34 projets à effet rapide.

VII. Observations

63. Après près de deux années de présence au Darfour, la MINUAD a fait des progrès considérables vers un déploiement total et se concentre maintenant, plus que jamais, sur les tâches essentielles qui sont les siennes, à savoir la protection des civils et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle continue toutefois de faire face à d'énormes difficultés, notamment les menaces croissantes dont fait l'objet le personnel international au Darfour, la poursuite des activités militaires entre le Tchad et le Soudan et à l'intérieur du Darfour, les entraves à la liberté de mouvement et d'accès du personnel de la MINUAD et du personnel humanitaire et le fait que les parties au conflit n'aient pu s'engager en faveur d'un règlement global négocié de la crise.

64. Les quatre cas d'enlèvement de membres du personnel des organisations non gouvernementales internationales qui ont eu lieu depuis mars 2009 et le récent enlèvement de deux agents de la MINUAD à Zalingei le 29 août 2009 constituent une évolution particulièrement alarmante pour le personnel international travaillant au Darfour. Le personnel de la MINUAD continue d'être la cible d'actes criminels et de banditisme, dont des actes de harcèlement et des attaques violentes.

65. Je suis également profondément préoccupé par les informations faisant état de la poursuite des combats entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles au Darfour. La MINUAD a établi que des affrontements ont eu lieu entre les forces armées soudanaises et l'ALS/faction Abdul Wahid le 23 juillet à Jebel Marra et le 2 septembre à Korma, ce dernier affrontement ayant causé la mort de 13 civils. Les

combats qui ont eu lieu entre les forces armées soudanaises et le MJE les 5 et 6 août au Darfour-Nord et le 9 août au Darfour-Ouest ont mis en danger la vie des civils et montrent que les parties ne se sont pas totalement engagées en faveur d'une solution politique à la crise au Darfour.

66. Compte tenu de la violence actuelle au Darfour, la libre circulation du personnel de la MINUAD et du personnel humanitaire est indispensable. Les nombreux incidents au cours desquels des agents du Gouvernement ont empêché des patrouilles de la MINUAD de passer constituent une violation directe de l'Accord sur le statut des forces conclu avec le Gouvernement soudanais et un grave obstacle à la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat. Plus particulièrement, lorsque des populations sont devenues plus vulnérables du fait de la violence, j'exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour faire en sorte que le personnel de la MINUAD et le personnel humanitaire puissent avoir un accès sans entrave aux zones touchées. La lettre datée du 11 octobre, dans laquelle un représentant du Gouvernement informait la MINUAD qu'aucune entrave ne sera désormais mise aux patrouilles dans le Darfour-Nord, est un fait positif.

67. Au cours de la période considérée, de graves incidents en matière de sécurité ont eu lieu le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan, dont des affrontements entre les forces armées tchadiennes et soudanaises les 16, 26 et 28 juillet et le 8 août 2009. Je demande encore une fois à toutes les parties de faire preuve de retenue, de cesser de soutenir les groupes rebelles au Tchad et au Soudan et d'œuvrer de bonne foi à l'instauration d'un climat de sécurité au Darfour. Comme fait positif à relever à cet égard, une délégation soudanaise conduite par Ghazi Salah Al-Deen, conseiller du Président soudanais, s'est rendue à N'Djamena les 10 et 11 octobre pour rencontrer le Président Déby. Un communiqué conjoint a été publié à l'issue de la rencontre, affirmant l'engagement des deux États à améliorer leurs relations. Je me félicite de cette déclaration et rappelle que de bonnes relations entre le Soudan et le Tchad sont indispensables pour la paix au Darfour.

68. Dans le même temps, le processus politique au Darfour a atteint un point critique. Malgré les efforts extraordinaires déployés par les principaux États et le Médiateur en chef conjoint, les mouvements ne se sont pas montrés disposés à s'unir et à engager des discussions de fond à Doha. Quant au Gouvernement soudanais, il s'est déclaré prêt à entamer un processus politique, bien que ses activités militaires au Darfour se poursuivent. Le fait que la Médiation mette de plus en plus l'accent sur la société civile darfourienne montre combien les mouvements et le Gouvernement sont peu disposés à aller de l'avant et combien elle estime que la population du Darfour doit être représentée dans tout accord de paix futur. J'engage toutes les parties au conflit à saisir cette occasion pour relancer le processus de paix de bonne foi en vue de parvenir à une paix durable pour tous les Darfouriens.

69. Les efforts faits par la Médiation pour que les vues de la population du Darfour soient prises en compte dans le processus de paix offrent une occasion cruciale pour assurer la plus large participation possible des Darfouriens aux prochaines élections. En s'attachant à identifier les priorités de la société civile darfourienne, la Médiation ouvrira la voie à des discussions avec le Gouvernement soudanais sur des questions qui doivent être abordées en vue de faire des élections une étape crédible dans les efforts visant à assurer une participation significative du Darfour à la conduite des affaires publiques au niveau national au Soudan. Comme

point de départ, le Gouvernement soudanais doit s'attacher à faire en sorte que tous les groupes au Darfour, en particulier les personnes déplacées, puissent y participer dans un climat caractérisé par la liberté d'expression et la libre circulation. À cet égard, il faut se pencher sur tous les problèmes connexes d'ordre politique, technique et sécuritaire. J'engage toutes les parties prenantes à prendre des mesures concrètes d'ordre politique pour garantir un processus électoral crédible.

70. Le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour est le fruit d'une importante initiative et d'un véritable effort visant à trouver des solutions aux problèmes touchant la paix, la justice, la responsabilité et la réconciliation au Darfour. Les recommandations du Groupe, que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvées le 29 octobre 2009, offrent l'occasion d'aller de l'avant. Aussi, l'Organisation des Nations Unies procède-t-elle à un examen approfondi de tous les aspects du rapport et de ses recommandations en vue d'assurer un niveau de complémentarité aussi élevé que possible entre les travaux du Groupe et les activités prescrites de l'Organisation au Soudan. J'attends avec intérêt de pouvoir approfondir davantage le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine à cet égard.

71. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude au premier Représentant spécial conjoint de la MINUAD, Rodolphe Adada, ainsi qu'au premier commandant de la force de la Mission, le général Martin Luther Agwai (Nigéria), pour le travail qu'ils ont effectué. Leur période de service ayant pris fin en août 2009, je leur transmets les profonds remerciements de l'Organisation pour leur contribution à la mise en place de la MINUAD.

72. Le Directeur de la police de la MINUAD, Michael Fryer, et son adjointe, Elizabeth Muwanga, termineront leur tour de service le 20 décembre 2009. Je tiens à leur exprimer ma gratitude pour le travail qu'ils ont accompli pour que la présence de police de la MINUAD au Darfour soit une réalité.

73. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil de sécurité que le Représentant spécial conjoint adjoint, Henry Anyidoho, assure les fonctions de Représentant spécial conjoint par intérim. En outre, depuis le 1^{er} septembre 2009, Mohamed B. Yonis est nommé Représentant spécial conjoint adjoint chargé des opérations et de la gestion et le général de corps d'armée Patrick Nyamuvumba (Rwanda) occupe le poste de commandant de la force de la MINUAD. Je voudrais également remercier les États Membres, notamment les pays donateurs ou fournisseurs de contingents, pour l'appui qu'ils n'ont cessé d'apporter au déploiement et aux opérations de la MINUAD et pour l'action qu'ils mènent en vue d'encourager les parties à mettre fin au cycle de violence et à rechercher une solution pacifique à la crise au Darfour.

Annexe I

Plan de travail de la MINUAD pour l'exécution de son mandat

1. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1881 (2009), un plan de travail stratégique assorti de repères permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis par la MINUAD dans l'exécution de son mandat a été élaboré en consultation avec l'Union africaine. À cette fin, ont été définis quatre domaines prioritaires dans lesquels sera menée l'action concertée nécessaire pour réaliser l'objectif général de la communauté internationale, qui est de trouver une solution politique et d'instaurer une stabilité durable au Darfour. Pour que des progrès soient réalisés dans ces domaines, il faudra, d'une part, que la MINUAD exécute son mandat et que, d'autre part, l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions du Gouvernement soudanais et les autres parties prenantes, dont les responsables communautaires, prennent des mesures significatives. Les quatre domaines sont les suivants : a) mise en œuvre d'une solution politique globale; b) instauration d'un climat de sécurité et de stabilité; c) renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme; et d) stabilisation de la situation humanitaire.

Hypothèses

2. L'aptitude de la MINUAD à mettre en œuvre le plan de travail se fonde sur les hypothèses suivantes : a) le processus de paix, mené sous la conduite du Médiateur en chef conjoint, se poursuivra et aboutira à la conclusion d'un règlement global du conflit au Darfour, qui viendra compléter l'Accord de paix global; b) le Gouvernement soudanais poursuivra sa coopération avec la MINUAD et permettra à la Mission de mener toutes les activités qui lui ont été assignées; c) la communauté internationale continuera de fournir l'appui et les ressources nécessaires à la MINUAD; et d) les conditions de sécurité sur le terrain permettront à la Mission de poursuivre son déploiement et de fonctionner.

Solution politique globale

3. Un important indicateur des progrès accomplis vers une solution globale au conflit au Darfour serait la poursuite du processus de paix mené sous la conduite du Médiateur en chef conjoint, ainsi que la tenue d'élections libres, équitables et crédibles en 2010 qui jetteraient les bases d'une représentation significative du Darfour au niveau national.

4. La MINUAD hiérarchisera ses activités en fonction des exigences de la Médiation et des prochaines élections. À court terme, la MINUAD s'attachera à fournir un appui substantiel au Médiateur en chef conjoint pour lui faciliter la tâche et intensifiera sa collaboration et ses contacts avec les parties prenantes du Darfour, y compris la société civile, pour faire en sorte que leurs vues soient désormais représentées dans les négociations. À cet égard, la MINUAD fournira un appui et des avis techniques au Médiateur en chef conjoint pendant le déroulement des négociations sur diverses questions. Comme première étape, la Mission a participé au récent séminaire organisé par l'équipe d'appui à la médiation conjointe sur l'élaboration de propositions concernant les paramètres, principes et éléments

essentiels d'un accord de paix global pour le Darfour, qui s'est tenu à Doha du 12 au 14 octobre 2009. Comme deuxième étape, la MINUAD s'attachera directement, par l'intermédiaire de l'initiative Dialogue et consultation Darfour-Darfour et de la Section des affaires civiles, à appuyer les efforts entrepris par la Médiation en vue de la tenue de la première consultation de la société civile le 16 novembre à Doha.

Instauration d'un climat de sécurité et de stabilité

5. Aucune solution politique au conflit au Darfour ne peut être durable si la population ne peut en retirer des avantages concrets sur le plan de la sûreté et de la sécurité. L'instauration d'un climat de stabilité dans tout le Darfour, attestée par l'absence d'activités militaires, une réduction importante de la criminalité et le rétablissement de la liberté de mouvement des civils, demeure primordiale.

6. Dans ce contexte, la MINUAD continuera d'entreprendre les activités suivantes en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif général qui est d'instaurer un climat de sécurité et de stabilité au Darfour : poursuivre les patrouilles, notamment en renforçant et en augmentant le nombre des patrouilles de longue portée et de nuit; renforcer la sensibilisation aux dangers des mines dans tout le Darfour; maintenir à tout moment une présence dans les camps pour personnes déplacées tout en renforçant les activités de police de proximité et élargir la portée des activités de formation et de renforcement des capacités de la police du Gouvernement et des officiers de liaison de la police des mouvements. La MINUAD continuera de rendre compte des principaux cas de violence, y compris les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. À cette fin, elle devra déployer l'ensemble des spécialistes des droits de l'homme, qui sont actuellement au nombre de 96 sur un effectif autorisé de 208. La Mission continuera aussi d'appuyer le désarmement, la démobilisation et la réintégration conformément à son mandat.

7. La MINUAD continuera en outre d'œuvrer avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux en vue d'apaiser les tensions entre le Tchad et le Soudan et coopérera étroitement avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine sur les questions d'intérêt commun. En coopération avec les parties prenantes locales et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD s'attachera à obtenir de toutes les parties au conflit des engagements écrits et des plans d'action concertés pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et pour élaborer, en collaboration étroite avec l'UNICEF, des programmes de réintégration à l'intention de ces enfants. En coopération avec les parties prenantes locales et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD s'attachera aussi à élaborer une stratégie globale pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle et sexuelle.

8. Les sombres perspectives économiques auxquelles font face les populations et en particulier les jeunes au Darfour constituent l'un des facteurs à l'origine de la violence opportuniste qui y sévit. Les projets à effet rapide de la MINUAD pourraient permettre d'y remédier partiellement à court terme, mais toute solution durable à ce problème passe par le développement à long terme et des investissements conséquents. Des efforts seront faits pour accroître les ressources actuelles du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Darfour fin de couvrir ces projets.

État de droit

9. L'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité est intimement liée à l'aptitude des institutions publiques de faire respecter la loi, d'accomplir leurs fonctions conformément aux principes de la bonne gouvernance et de garantir l'exercice des droits de l'homme et des libertés pour tous. La stabilité à long terme suppose également que les auteurs de crimes passés en répondent et que l'ensemble du Darfour bénéficie du développement socioéconomique, y compris l'amélioration des services d'éducation et de santé publique, l'amélioration de l'infrastructure et l'accroissement des services sociaux et des moyens de subsistance.

10. À cette fin, la MINUAD continuera de travailler en étroite collaboration avec les institutions locales, en prêtant conseils et en assurant la formation, et de préconiser une administration sans exclusive, transparente et responsable respectueuse des principes de la bonne gouvernance. Par ailleurs, la MINUAD poursuivra ses activités de mobilisation et de renforcement des capacités à l'intention des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, et appuiera les initiatives locales de réconciliation en fournissant une assistance logistique et technique.

11. La MINUAD continuera de travailler en étroite collaboration avec les institutions chargées de la sécurité et de la justice ainsi qu'avec les structures de l'administration pénitentiaire en vue d'améliorer les conditions dans les prisons et les centres de détention. Elle continuera de surveiller et de signaler les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et d'assurer le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et de la résolution 1829 (2008) du Conseil sur les actes de violence contre des civils dans les conflits armés. La Mission continuera aussi d'appuyer les activités de coopération technique en vue d'accroître la capacité des forces de sécurité de répondre aux violations des droits de l'homme en réduisant les attaques contre les civils, les actes de violence sexuelle et sexiste contre les femmes, les cas d'arrestation et de détention arbitraires, les exécutions sommaires et les cas de torture. Ces activités visent également à mieux faire comprendre aux procureurs et aux magistrats comment appliquer les normes relatives aux droits de l'homme pendant la phase de l'instruction d'une affaire et pendant le procès.

Stabilisation de la situation humanitaire

12. S'agissant de stabiliser la situation humanitaire, un important indicateur des progrès réalisés dans ce domaine serait l'octroi d'un accès sans entrave aux secours humanitaires. Il ne s'agit, toutefois, que d'une condition préalable pour redoubler d'efforts en vue de trouver des solutions durables, à long terme, à la situation des communautés vulnérables, notamment grâce à une transition graduelle vers la réalisation d'activités génératrices de revenus et à la prestation d'un appui aux principales institutions qui s'emploient à faciliter les retours volontaires et durables. Du fait du conflit, qui a provoqué le déplacement de populations et nuit aux activités économiques et de subsistance, de larges communautés sont devenues vulnérables et tributaires à long terme de l'aide humanitaire. La recherche d'une solution globale et durable à la situation humanitaire est un autre domaine prioritaire qui exigera des efforts concertés de la MINUAD, des entités de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement soudanais et d'autres parties prenantes.

13. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD s'attachera à mettre en place des mécanismes pour faciliter l'ouverture et l'élargissement de l'espace humanitaire. Dans ce contexte, la MINUAD conduira l'élaboration du cadre stratégique intégré. En outre, la Mission prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et la protection des convois humanitaires, notamment en étendant les patrouilles aux zones rurales de façon à améliorer les conditions de sécurité dans les lieux d'origine des personnes déplacées, et continuera de sensibiliser les autorités publiques à tous les niveaux quant à la responsabilité qui leur incombe d'assurer la protection de la population. Dans le cadre de l'appui que la MINUAD fournit à l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire, l'accent sera mis sur l'appui aux activités économiques traditionnelles des Darfouriens de façon à contribuer substantiellement à stabiliser et à améliorer la situation humanitaire à long terme au Darfour.

Annexe II

Repères et indicateurs de la MINUAD

Les repères et indicateurs ci-après concernent les quatre domaines prioritaires examinés dans le plan de travail de la MINUAD pour l'exécution de son mandat. Il convient de noter que nombre de ces repères ont trait à la situation générale au Darfour et ne portent pas uniquement sur les activités relevant du mandat de la MINUAD. Toutefois, l'exécution du mandat devrait faciliter la réalisation de ces repères, les indicateurs de succès traduisant, ne serait-ce qu'en partie, les progrès réalisés par la MINUAD. Il convient de souligner que pour accomplir plusieurs des tâches qui ont été confiées à la MINUAD, il faut non seulement que la Mission ait été intégralement déployée et dotée du plein effectif mais aussi que les parties fassent preuve de coopération, notamment en ce qui concerne la libre circulation du personnel de la MINUAD partout au Darfour. Les repères et les indicateurs de progrès seront revus et mis à jour dans les rapports ultérieurs, le cas échéant.

I. Solution politique globale

Repère : Parvenir à une solution politique globale au conflit, par la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et/ou la conclusion d'un nouvel accord de paix global propre à assurer que le Darfour soit convenablement représenté dans le processus politique national et y participe comme il se doit

Pour que des progrès soient réalisés, il faut notamment que les parties au conflit soient disposées à engager des négociations de fond et à faire les compromis nécessaires en vue de parvenir à un accord de paix sans exclusive, que les relations entre le Tchad et le Soudan s'améliorent et que la communauté internationale apporte un ferme appui aux négociations.

Année	Indicateurs de progrès
-------	------------------------

- | | |
|-----------|--|
| 2009-2010 | <ul style="list-style-type: none"> • Les principales parties prenantes au conflit au Darfour sont représentées aux négociations de fond sur un accord de paix • Les négociations menées sous la conduite du Médiateur en chef conjoint, auxquelles participent toutes les parties prenantes, aboutissent à un accord de paix global • Les dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout accord de paix ultérieur sont appliquées et garantissent une représentation équitable des Darfouriens au niveau du processus décisionnel national • Les élections nationales au Darfour ont lieu dans un climat de stabilité, qui permet une forte participation volontaire des électeurs • Des progrès sont accomplis en vue de la mise en place de mécanismes et d'institutions chargés de promouvoir la réconciliation entre communautés |
|-----------|--|

II. Climat de sécurité et de stabilité

Repère : La MINUAD contribue à rétablir et à maintenir un climat de sécurité et de stabilité dans tout le Darfour, dans lequel les civils, en particulier les groupes vulnérables, sont protégés et les personnes déplacées peuvent choisir de retourner à leur lieu d'origine.

Pour que des progrès soient réalisés, il faut notamment que les parties au conflit, notamment les groupes rebelles et les groupes armés associés aux Gouvernements tchadien et soudanais, soient disposées à cesser les hostilités et à permettre aux populations déplacées de retourner chez elles sans craindre d'autres violences.

Année	Indicateurs de progrès
-------	------------------------

- | | |
|-----------|--|
| 2009-2011 | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du cessez-le-feu conformément à l'Accord de paix pour le Darfour et à tout accord ultérieur • Réduction des possibilités de violence entre les forces gouvernementales, les mouvements armés et les communautés au Darfour • Réduction des affrontements de part et d'autre de la frontière entre le Tchad et le Soudan et application de mesures de confiance • Réduction des actes criminels perpétrés contre les civils, notamment les actes de banditisme, les vols de véhicules et les enlèvements • Réduction des attaques contre les convois humanitaires • Réduction du nombre d'armes à feu illégales, de mines terrestres et d'engins non explosés • Renforcement de la capacité des institutions chargées de la sécurité de gérer la violence contre les civils, y compris la prévention de la violence sexuelle et sexiste et notamment l'arrestation et la poursuite des auteurs conformément aux normes internationales • Mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans tout le Darfour |
|-----------|--|

III. Renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme

Repère : La MINUAD contribue au fonctionnement d'institutions publiques efficaces et performantes, y compris les autorités nationales et locales et les institutions chargées de la sécurité et de la justice, qui assurent l'application de la loi et le maintien de l'ordre et gouvernent sans discrimination, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux principes de la bonne gouvernance, dans tout le Darfour.

Pour que des progrès soient réalisés, il faut notamment que le Gouvernement soudanais soit disposé, aux niveaux national et local, à procéder à des réformes profondes de ses institutions judiciaires et de sécurité, que la communauté internationale apporte un ferme appui aux efforts visant à améliorer les institutions publiques au Darfour et que le Gouvernement soudanais soit déterminé à entreprendre des réformes législatives en vue d'appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Année	Indicateurs de progrès
2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction constante des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris la fin du recrutement et de l'emploi d'enfants soldats ainsi que de la violence sexuelle et d'autres violations graves commises à l'encontre des enfants • Progrès vers la mise en place d'un système pénitentiaire indépendant dans tout le Darfour • Formation des forces de police locales aux normes internationales de police et aux droits de l'homme • Application de la loi sur la presse et les publications (<i>Press and Printed Materials Act</i>) et de la loi portant modification du Code pénal et du Code de procédure pénale (<i>Criminal Amendments and Procedures Act</i>) par l'Assemblée nationale (adoptées en mai 2009) • Progrès vers l'application de la loi relative à la Commission des droits de l'homme par l'Assemblée nationale (adoptée en avril 2009) • Mise en œuvre par les autorités nationales de mesures visant à améliorer les normes en matière de poursuites pénales et à réduire l'impunité au Darfour

IV. Stabiliser la situation humanitaire

Repère : La MINUAD contribue à stabiliser la situation humanitaire de sorte que les organisations humanitaires puissent avoir un accès libre et sans entrave aux populations ayant besoin d'aide et que les Darfouriens puissent vivre dans la dignité et réduire progressivement leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire en menant de plus en plus des activités qui leur permettent de gagner durablement leur vie; la MINUAD aide les principaux organismes s'occupant des personnes déplacées à faire en sorte que celles-ci s'intègrent pleinement dans une communauté de leur choix, notamment dans le cadre d'un retour volontaire et durable, en toute sécurité et dans la dignité.

Pour que des progrès soient réalisés, il faut notamment que les parties au conflit soient disposées à permettre un accès sans entrave des organisations humanitaires aux populations, que la communauté internationale des donateurs apporte un ferme appui aux activités humanitaires au Darfour et que les acteurs locaux soient disposés à permettre des retours volontaires et durables, en toute sécurité.

Année	Indicateurs de progrès
2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par les institutions publiques de politiques propres à promouvoir le développement socioéconomique, notamment à élargir l'accès aux services sociaux de base et à améliorer les moyens de subsistance et l'infrastructure • Meilleur accès des organisations humanitaires aux populations ayant besoin d'aide dans tout le Darfour

- Réduction des taux de mortalité chez les populations vulnérables, en particulier les personnes déplacées
 - Le passage graduel des secours d'urgence au redressement et au relèvement rapides est convenu et mis en œuvre
 - Augmentation du nombre de personnes déplacées qui retournent chez elles de façon définitive et volontaire, comme en témoignent les vérifications effectuées par les institutions chefs de file au Darfour
-